

## Délibération N°2025-023-BC

Date de convocation : 05 mars 2025

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 6
-----------------------------------	--------------	-------------

### Multi-accueil de Plouvorn - Acquisition de terrain

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 du mois de mars à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

<u>Présents</u>	Mme HENAFF Marie Claire M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Mme CLAISSE Laurence

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre du projet de multi-accueil communautaire de 18 places à Plouvorn, il est proposé l'acquisition d'un terrain communal d'une surface de 2 525 m<sup>2</sup> :

Parcelles concernées	Vendeur	Surface totale	Prix au m <sup>2</sup>
Lot a AH n°118p (1 168 m <sup>2</sup> ) Lot e AH n°162p (1 354 m <sup>2</sup> )	Commune de Plouvorn	2 522 m <sup>2</sup>	15,00 euros/m <sup>2</sup> (soit un total de 37 830,00€)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire pour réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de se porter acquéreur de ces terrains dans le cadre du projet de multi-accueil communautaire sur la commune de Plouvorn ;

Ayant entendu la rapporteure, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

**Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité des votants (Gilbert Miossec n'ayant pas pris part au vote) :**

- **Décide l'acquisition, par voie amiable, des parcelles cadastrée Lot a AH n°118p (1 168 m<sup>2</sup>) et Lot e AH n°162p (1 354 m<sup>2</sup>) d'une surface totale de 2 522m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Plouvorn, au prix de 37 830,00 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.**
- **Décide que l'ensemble des frais divers liés à l'acquisition de ces parcelles seront à la charge de la CCPL.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 12 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Jean JEZEQUEL.



Le Président,  
Henri BILLON.



# Commune de PLOUVORN

" Rue du Plan d'Eau "

Section AH

## PROJET DE DIVISION

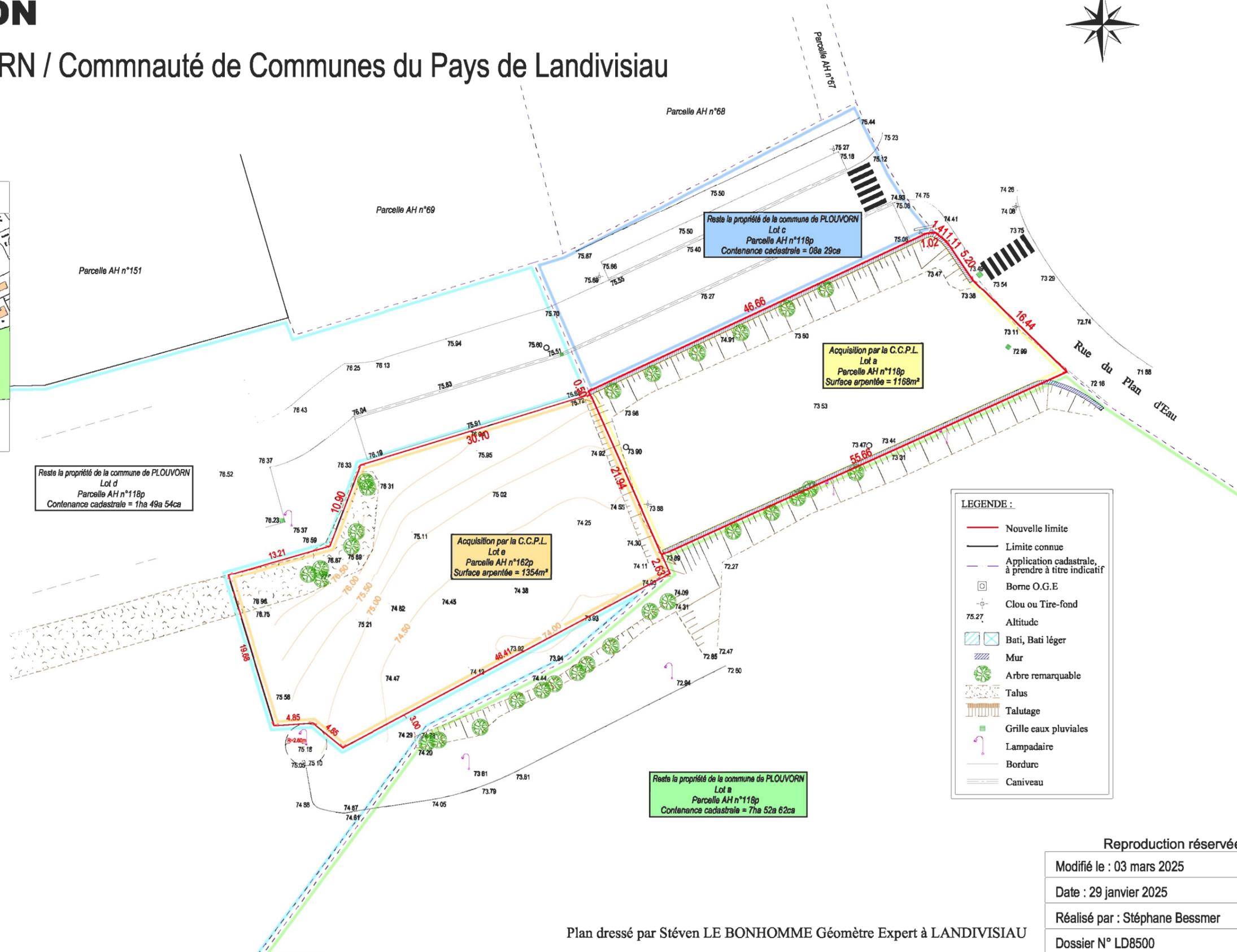
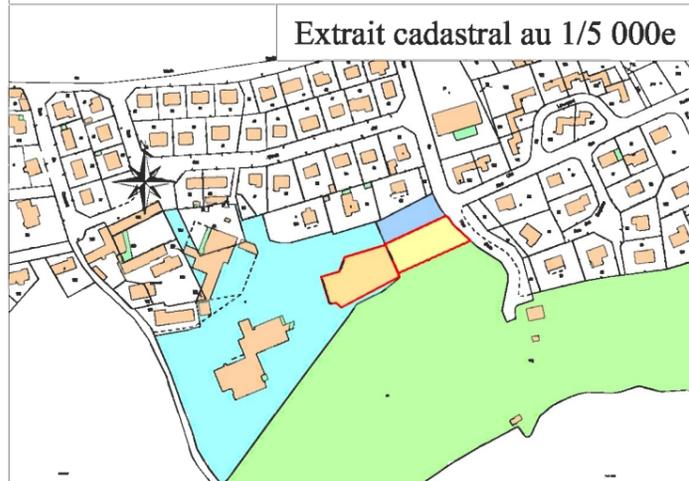
Vente commune de PLOUVORN / Commnauté de Communes du Pays de Landivisiau

Echelle : 1/500e

Envoyé en préfecture le 13/03/2025  
Reçu en préfecture le 13/03/2025  
Publié le 13/03/2025  
ID : 029-242900751-20250312-2025\_023\_BC-DE



Extrait cadastral au 1/5 000e



AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT  
63, Boulevard de la République  
29 400 LANDIVISIAU  
tel : 02 98 68 13 63  
e-mail : landivisiau@at-ouest.com  
<https://www.at-ouest.com>

Reproduction réservée

Modifié le : 03 mars 2025

Date : 29 janvier 2025

Réalisé par : Stéphane Bessmer

Dossier N° LD8500

Plan dressé par Stéven LE BONHOMME Géomètre Expert à LANDIVISIAU